

Orientation 25 Encourager l'accessibilité aux loisirs et au tourisme pour tous

Orientation 25 Encourager l'accessibilité aux loisirs et au tourisme pour tous

"Les patrimoines et les valeurs de la montagne doivent être transmis au plus grand nombre, tant auprès des habitants du territoire, que des clientèles touristiques. Alors que l'intérêt des jeunes pour la montagne s'érode, le maintien ou le développement des conditions d'accueil pour tous les publics sera privilégié grâce à une offre d'activités et d'équipements innovants et accessibles au plus grand nombre."

Mesures contractuelles permettant d'atteindre cette orientation

Mesures liées à l'offre de découverte

- Favoriser la découverte de la montagne, le développement des activités et des équipements pour les enfants, les jeunes, les personnes âgées et les familles en tenant compte des nouvelles attentes des clientèles et dans le respect des enjeux environnementaux ;
- Travailler sur une offre labellisée «tourisme & handicap», « destination pour tous » et autres labels existants ;
- Développer une politique tarifaire adaptée aux différents publics ;
- Développer une offre et des actions à destination des scolaires."

Contributions attendues des communes

- Prennent en compte l'accessibilité dans la rénovation ou la création de bâtiments ou d'espaces publics ;
- Développent ou encouragent une politique tarifaire en collaboration avec les partenaires ;
- Proposent des animations pour tous."

Rôles de l'établissement public du Parc national des Pyrénées

- Identifie les nouvelles attentes des publics (jeunes, familles, seniors, personnes en situation de handicap, clientèles étrangères...) et adapte les prestations et animations qu'il propose ;
- Rend accessible (label «tourisme & handicap») les sites ou structures dont il a la charge (maisons, sentiers, accueil) ;
- Participe à la découverte des patrimoines par le plus grand nombre (éducation à l'environnement, public en difficulté, personnes en situation de handicap) notamment par des sorties de découverte et des animations ;
- Met en place un partenariat avec les réseaux associatifs."

Principaux autres partenaires à mobiliser

"Collectivités territoriales, fédérations Handisports, Hautes-Pyrénées Tourisme Environnement, CDT des Pyrénées-Atlantiques, associations de personnes en situation de handicaps, DDCSPP, DDCS, Union nationale des associations de tourisme, Commissariat de massif des Pyrénées, DDT, DDTM, DIRECCTE, stations de ski ..."

page 124

Référence ID de l'article : #1339

Auteur : Olivier Caligari

Orientation 25 Encourager l'accessibilité aux loisirs et au tourisme pour tous

Dernière mise à jour : 2016-09-23 01:21